



## Decouvert autorisé non demandé

Par **xtremgc**, le **12/06/2009** à **15:36**

Bonjour,

Nous sommes une société créé en janvier de cette année. Nous attendons un pret bancaire depuis janvier 2009, à ce jour nous avons eut l'accord, nous attendons les actes depuis environ 2 mois. Cette banque n'est pas très fiable d'après ce qu'on a put voir.

Aujourd'hui nous avons appris qu'ils avaient fait une demande de decouvert autorisé de 15000 euros pour acheter le materiel et pouvoir enfin commencé notre activité. Cette demande a apparemment été demandé par notre pseudo franchiseur. Je dis pseudo car la franchise ne vaut rien, du moins le contrat est nul. Nous avons pris un avocat.

Ma question serait de savoir si une banque peut s'autoriser le droit de demander une autorisation de decouvert et nous l'imposer comme elle le fait. Surtout que nous n'avons rien demandé.

Merci d'avance de votre aide.